

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# 1,8 MILLION EUR POUR SUBSIDIER L'ACHAT DE MATÉRIEL DE VIDÉOSURVEILLANCE PAR LES COMMUNES

Un montant d'1,8 million EUR vient d'être libéré par la Wallonie, à l'initiative de la Ministre wallonne de l'Environnement Céline TELLIER, pour permettre aux communes de se doter de systèmes de vidéosurveillance dans le but d'identifier les auteurs d'incivilités ayant un impact sur la propreté de l'espace public. A cette occasion, l'asbl Be WaPP vient d'éditer un guide pratique visant à aider les communes dans leurs démarches au niveau juridique et dans leurs choix techniques pour l'acquisition de caméras de surveillance.

### **La répression, l'un des 5 axes de la lutte contre la malpropreté**

La propreté publique est l'affaire de tous. Pour mobiliser toutes les énergies autour de cet enjeu, Be WaPP développe un plan d'action en lien avec le Plan wallon des Déchets-Ressources. Ce plan d'actions allie non seulement la sensibilisation et la participation des citoyens mais également le renforcement des infrastructures de propreté, une meilleure gestion de l'espace public et l'intensification de la répression.

Et c'est précisément ce dernier axe, la répression des incivilités environnementales, qui est mis en lueur aujourd'hui.

*« Renforcer les mesures de contrôle et de sanction à l'égard de ceux qui considèrent encore notre cadre de vie comme une poubelle, est indispensable, mentionne Benoit BASTIEN, Directeur de Be WaPP. Il convient par là-même de restaurer un sentiment de justice auprès de tous ceux qui font déjà les efforts pour respecter la propreté, tout en contrant le sentiment d'impunité encore trop répandu parmi la population. »*

Vivre ensemble repose sur des règles qu'il convient de connaître et de respecter.

### **Identifier les auteurs d'incivilités**

Identifier les contrevenants, à défaut de les prendre 'la main dans le sac', n'est pas chose aisée. A côté de la fouille des déchets à la recherche d'indices permettant de confondre les auteurs, les caméras de vidéosurveillance font partie des outils qui ont fait leur preuve et qui peuvent aider efficacement les communes à retrouver les auteurs d'incivilités.

Les aspects juridiques et les contraintes techniques doivent cependant être maîtrisés avant de se lancer dans l'aventure. C'est pourquoi, Be WaPP a conçu un guide pratique qui vise à fournir des renseignements utiles à l'installation de caméras de surveillance par les communes et à leur utilisation par les agents constatateurs notamment.

*« Ce guide, ajoute Valérie CARTIAUX, porte-parole de Be WaPP, se veut très concret. Il présente aussi bien les étapes préalables à l'installation des caméras que des études de cas concrètes en passant par des modèles d'appels d'offres pour leur acquisition. Nul doute qu'il sera d'une aide précieuse pour*

*toutes les communes qui envisagent d'acheter des caméras de vidéosurveillance – ou qui ont déjà franchi le cap. »*

### **1,8 millions d'euros pour aider les communes à s'équiper**

Afin d'aider les communes à disposer du matériel de vidéosurveillance adapté à leurs besoins, un montant d'1,8 million d'euros est mis à leur disposition. Pour en disposer, les communes sont invitées à participer à un appel à candidatures et à rentrer leur dossier avant le 30 octobre 2020.

Toutes les informations sont disponibles

sur : <https://www.walloniepluspropre.be/communes/videosurveillance/>